



LA PAROLE EST À VOUS!

Édito du président

Voilà la nouvelle année arrivée. Elle succède à un mois de décembre fort occupé au regard de la négociation. D'abord, il y a eu un gouvernement qui tardait à ouvrir son jeu, puis une négociation qui se déroulait sur la place publique et qui antagonisait les parties. Finalement, les médias y allaient d'analyses à l'emporte-pièce qui faisaient spéculer tout le monde sur les possibles conclusions de la négociation. Après une année et demie pendant laquelle le gouvernement s'est trainé les pieds, nous n'y croyions pratiquement plus. Un silence radio quelques jours avant le congé des Fêtes aura permis aux tables de négociations d'enfin progresser et d'atterrir sur un projet de règlement. Si les médias ont fait beaucoup de tapage autour des projets de règlement, les instances intermédiaires des différentes composantes du Front commun devaient en prendre connaissance afin de déterminer s'ils devaient être soumis aux membres. Voilà pourquoi vos représentants ont bousculé leur calendrier des Fêtes pour participer à différentes instances pendant cette période. Nous y sommes!

Une négociation qui se conclut pendant les Fêtes complexifie d'autant plus la diffusion des informations. L'exercice de vulgarisation des enjeux techniques nécessite évidemment beaucoup de travail en amont des assemblées générales, ce à quoi les syndicats s'affairent depuis le retour du congé.

Vous serez donc appelés à prendre la mesure des ententes de principe (sectorielles et intersectorielle) dans les prochaines semaines. Parce qu'ultimement, il en revient à vous d'en décider. Le Syndicat de Champlain a, depuis quelques années, pris l'habitude de soumettre et non de recommander à ces membres les ententes de principes. Nous vous donnerons accès à l'information le plus tôt possible et nous vous présenterons les ententes de manière objective.

Les délais impartis pour organiser les assemblées générales et l'impossibilité de trouver des salles permettant de tous nous accueillir nous obligent encore une fois à basculer en mode virtuel. Vous serez donc convoqués selon les dates suivantes :

Des Patriotes enseignant

24 janvier / 16 h 30

Des Patriotes soutien

25 janvier / 18 h 30

Marie-Victorin enseignant

23 janvier / 16 h 30

Salaberry

22 janvier / 17 h

Vallée-du-Suroît soutien manuel

29 janvier / 17 h

membres de toutes les composantes de la CSQ (Fédération des syndicats de l'enseignement et Fédération du personnel de soutien scolaire) acceptent le tout (les conditions de travail et le monétaire), sans quoi, elles seront écartées et la négociation avec le gouvernement devra reprendre. Nous aurions alors à nous revoir afin de réévaluer la conjoncture de négociation et à adopter un nouveau plan de mobilisation.

La parole est donc à vous. Vous aurez l'opportunité de poser vos questions lors des assemblées générales et d'en discuter avec vos collègues avant de voter. Vous disposerez d'une période de 48 h (suivant votre assemblée générale) pour exercer votre droit de vote sur la plateforme de votation électronique et confidentielle du Syndicat. Les résultats seront annoncés au fur et à mesure que ceux-ci seront connus.

Tous les syndicats membres du Front commun ont jusqu'au 19 février pour tenir leurs assemblées. Le résultat final sera donc connu au terme de cette période de consultation.

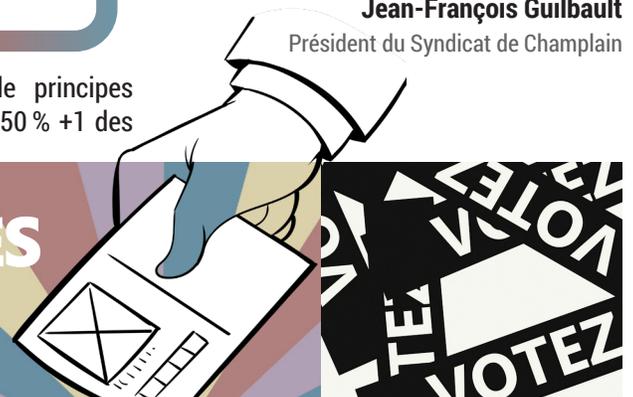
Au plaisir de vous retrouver lors de l'une de nos assemblées. D'ici là, j'en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année!

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain

Pour que les ententes de principes soient entérinées, il faut que 50 % +1 des

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONVOQUÉES





L'Outil de travail quotidien 2024-2025 est en préparation, ce qui indique clairement que l'année avance. Commandez dès maintenant votre exemplaire pour l'année prochaine !

Adapté à vos besoins, ce planificateur vous aidera à rester organisé en tout temps. Il offre de nombreux espaces pour la planification, une caricature divertissante, des périodes modulables selon votre emploi du temps, et bien plus encore.

Pour perpétuer la tradition, nous avons lancé en décembre un concours pour sélectionner l'œuvre gagnante qui figurera sur la page couverture. Nos artistes étaient fort motivés cette année, puisque nous avons reçu plus d'une vingtaine d'œuvres plus magnifiques les unes que les autres. L'œuvre gagnante sera sélectionnée lors de notre prochain conseil d'administration puis présentée sur nos réseaux sociaux.

La personne déléguée de votre établissement a été informée des instructions pour passer la commande. Contactez-la pour lui faire part de votre intérêt à recevoir un exemplaire. Dépêchez-vous, car chaque établissement a jusqu'au 28 février pour indiquer sa commande totale. Comme les années précédentes, par souci écologique, votre établissement ne recevra que le nombre de planificateurs commandés sur le site du Syndicat de Champlain.

Prévoyez quelques exemplaires supplémentaires, notamment pour le personnel de soutien, en raison des remplacements et des mouvements de personnel.

Rappelez-vous que cet outil de travail quotidien est gratuit. L'argent amassé grâce aux pages publicitaires paie les coûts de production et la balance est remise à plusieurs organismes d'entraide de la région.

Vous avez des suggestions pour l'amélioration de votre outil de travail ? Communiquez avec moi à :

sboudreau@syndicatdechamplain.com.

Sandra Boudreau

Coordonnatrice



Soirée des femmes avec Isabelle Fontaine

Afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes, le comité de la condition féminine a le plaisir de vous inviter à deux soupers-conférences. L'invitée est Isabelle Fontaine qui présentera sa conférence multimédia : *Solidarité entre femmes et résilience*.

Avant de se dévouer à sa carrière de conférencière, Isabelle a enseigné à l'UQAM et à l'École Polytechnique de Montréal. Fascinée par la psychologie du courage, de la performance et de l'influence, elle adore partager les outils et les stratégies qui viennent des dernières avancées en matière de neurosciences et de neurobiologie des émotions. Son intention : permettre aux gens de découvrir en eux, des ressources personnelles jusque-là inexploitées, voire ignorées.

À Valleyfield

Le 13 mars 2024 à 17 h 30
au bureau du Syndicat
au 394, rue Dufferin, bur. 204
à Salaberry-de-Valleyfield
Coût : 30 \$

À Saint-Hubert

Le 14 mars 2024 à 17 h 45
au restaurant L'Ancêtre
au 5370, chemin de Chambly
à Saint-Hubert
Coût : 30 \$

Vous devez réserver votre place sur le site du Syndicat de Champlain en choisissant votre repas et votre modalité de paiement. Les places sont limitées, dépêchez-vous de vous inscrire !

Paiement en ligne

Pour réserver votre place, vous pourrez payer votre billet directement en ligne. Celles qui choisiront cette option de paiement recevront un courriel contenant le lien pour accéder à la plateforme de paiement. Vous devrez payer votre billet avant la date de l'événement pour garantir votre place.

NB : Avis au personnel du soutien. Nous comprenons qu'avec votre amplitude de travail, vous puissiez être juste dans le temps, ne soyez pas inquiètes, vous aurez le même service que toutes les personnes déjà arrivées !

Bienvenue à toutes !

Plan intégré de formation

Formation de deuxième niveau (PIF 2)



Vous avez de 3 à 8 ans d'expérience en tant que personne déléguée ?

La formation de deuxième niveau du Plan intégré de formation (PIF 2) est conçue pour vous outiller davantage dans votre rôle de délégué syndical et pour approfondir vos connaissances sur plusieurs aspects tels que l'invalidité, l'assurance collective, le mouvement de personnel, les conflits en milieu de travail, le harcèlement psychologique, le cheminement d'un grief, etc.

La formation se déroulera en mode virtuel sur deux journées complètes mais non consécutives, deux jeudis, soit les 14 et 21 mars prochains (obligation de participer aux deux journées). L'horaire de la formation ainsi que la documentation seront transmis aux participants, par courrier syndical, avant la semaine de relâche. Le lien pour joindre la réunion vous sera transmis la veille par courriel.

Intéressé(e) ? Signifiez votre intention d'y participer en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site Internet en cliquant sur l'onglet « [Inscriptions](#) », au plus tard le 8 février 2024. Il est très important de remplir le formulaire afin que nous puissions vous libérer pour participer à la formation.



Objet : Calme-toi Mario !

Geneviève en lettre attachée

« Les élèves du Québec, sacrifiés après la grève des profs ». Franchement, je t'ai lu et écouté la semaine passée et je n'en revenais pas de tes propos ! Mais d'où provient cette haine profonde envers tout ce qui a trait aux syndicats ? Tes propos durs et méprisants pour les gens qui ont osé sortir dans la rue en disant long sur le genre de chef que tu aurais été. C'est ahurissant !

Proclamer que l'exercice du droit de grève exercé l'automne dernier « aura gâché l'année scolaire pour beaucoup d'enfants », démontre que tu es déconnecté de la réalité que vivent les jeunes au Québec. Ton opinion est tellement exagérée et unilatérale !

Je te suggère de prendre du recul. Quand tu plains les pauvres élèves du Québec en crachant que « 24 journées manquées sur un calendrier scolaire qui en prévoit 180, cela représente plus de 13% », est-ce que tu as le même raisonnement pour ceux qui participent à un programme de formation intensif ? Ceux-ci doivent réussir leur programme en seulement 90 jours en comptant les examens du Ministère qui grugent du temps de leur calendrier pour des fins de statistiques. C'est une perte horripante de plus de 50% !

Penses-y Mario ! Les enfants issus de la guerre ont un trou dans leur parcours scolaire nettement plus important que ce que tu dénonces. Pourtant, bon nombre ont réussi. Au lieu de cracher sur les syndicats, tu pourrais citer Kim Thúy. Pendant la pandémie, alors que Paul Arcand recevait en ondes les doléances de parents inquiets que les études de leurs enfants soient compromises, l'entrevue suivante était celle d'un enfant de la guerre, dont le parcours scolaire avait été interrompu plusieurs années, il était fier de dire qu'il terminait alors un baccalauréat. Ça remet les choses en perspective.

Excuse-moi, mais prétendre que la grève qu'a faite le personnel de l'éducation « est une honte collective », est carrément outrageux ! Revendiquer, en plus, la reprise des journées de débrayage équivaut à éradiquer ce droit ! Ce qui est honteux, Mario, c'est d'en être arrivé là après des dizaines d'années de négligence politique pour l'école publique.

Si tu avais étudié en éducation, tu réaliserais que « réduire les exigences » ne signifie pas niveler vers le bas, mais modéliser et enseigner l'essentiel avec finesse. Et ça, effectivement, aucun ministre n'en a le pouvoir. Aussi, tu saisis que « dépenser de l'argent » constitue LA compétence du ministre pour donner aux acteurs du réseau les moyens de mener les jeunes à la réussite éducative. Ce pouvoir est loin d'être péjoratif ou signe de mollesse.

Lorsque tu écris « il faudra se souvenir de ces enfants qui paieront longtemps le prix d'une stratégie syndicale », ce que tu affirmes, c'est que les enfants du Québec sont des incompetents. Ne te porte jamais volontaire pour venir en aide au réseau de l'éducation. Ça serait trop complexe de te faire comprendre que la réussite éducative passe d'abord par le développement de la confiance de l'enfant en lui-même. Quand celui-ci t'entend, aux nouvelles le matin, son cerveau enregistre qu'il est un incapable (à surmonter quelque chose dont il n'a pas la moindre idée et dont il se fout).

Tes opinions devraient donner de l'espoir aux jeunes. Au lieu de chercher à discréditer le personnel syndiqué, ton message devrait présager qu'au-delà des différends, peu importe le contexte dans lequel les élèves évoluent, tu as confiance en eux et tu sais qu'ils développeront leur plein potentiel malgré les obstacles. C'est ça la vie, Mario !



Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle

Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives



En savoir plus

Rattrapage scolaire, redrapage politique

Hé, merci Bernard !

Neuf jours, après le début de cette nouvelle année, ont suffi pour éclairer le ministre Drainville quant au chemin à emprunter pour débiter son année 2024 du bon pied. Neuf journées pour retrouver dans les archives des dossiers « pénurie-COVID-éducation », les idées d'initiatives locales proposées par les fédérations des personnels scolaires pour contrecarrer la pénurie de travailleuses et travailleurs dans le réseau. Neuf jours ont été assez pour mettre au propre sa feuille de notes, pour débloquer de grosses sommes d'argent et pour passer quelques coups de fils aux présidences des fédérations pour « annoncer » qu'il allait « annoncer » son plan de rattrapage scolaire le 9 janvier.

L'air du Nouvel An lui a été profitable pour élargir la vision tunnel à laquelle il nous a habitués, à moins que ce ne soit une nécessité de « redrapage politique » à la suite de la méchante cuite que l'équipe du *Dernier Bye-Bye* lui a offerte, illustrant du coup tous les dommages qu'il a faits durant l'année au personnel de l'éducation.

Bref, ne nous enchargeons pas dans les fleurs du tapis avec tout ce cirque car, finalement, nous accueillons avec satisfaction le plan de rattrapage scolaire.

Volontariat et rémunération

Les mesures inscrites au plan de rattrapage du gouvernement relèvent du principe de volontariat. Le personnel de l'éducation s'époumone à dénoncer la surcharge de travail depuis un long moment déjà. Nous saluons alors que les moyens pour assurer de l'accompagnement supplémentaire pour les élèves les plus vulnérables respectent le fait de ne pas mettre de pression supplémentaire sur les épaules de ceux qui sont déjà en mode survie.

Pour celles et ceux qui joindront leur force à celle des travailleuses et travailleurs qui sont au front pour l'éducation, il y aura une rémunération additionnelle pour payer les services rendus. « Tu me donnes ton aide, j'te donne des sous ». Quand même, 300 M \$ en nouveaux investissements dans le réseau scolaire ont été débloqués. C'est bienvenu.

Souplesse et flexibilité

Ce qui est positif dans la proposition de plan de rattrapage est que monsieur Drainville reconnaît enfin que les besoins des élèves sont tout à fait différents d'un milieu à un autre et d'une région à l'autre. Donc, il lâche prise sur son désir de centralisation et il demande aux équipes-écoles d'élaborer leurs propres stratégies d'aide et de soutien scolaire à offrir aux jeunes et aux adultes, qu'ils soient en parcours général ou professionnel. Des efforts pour accepter de faire confiance au personnel quant aux solutions à mettre en place ont

été faits indiquant que l'expertise terrain est précieuse.

Rapide sur la gâchette ?

Dresser la liste des moyens qui favoriseront la réussite des élèves est une tâche que Monsieur Drainville espère que les acteurs des milieux accompliront le plus rapidement possible... bien que nous soyons d'accord avec le principe, il demeure des étapes qui devront être préalablement réalisées, notamment la présentation des propositions d'ententes de principe relatives aux enjeux sectoriels et intersectoriels. Et en ce qui concerne les calendriers... on repassera ! Le plus important restera toujours la contribution humaine à l'éducation des jeunes et non les dates butoirs et les pourcentages.

Collaboration et cohésion

Donc, l'élaboration d'un plan de rattrapage scolaire qui répond aux besoins des élèves et des milieux doit être le résultat d'un travail d'équipe. C'est ensemble que nous trouvons les solutions adéquates. Après tout, nous avons tous le même but en commun : la réussite éducative de nos élèves. L'occasion de collaborer au déploiement de toutes les idées qui permettront de soutenir et d'aider les jeunes comme les adultes apprenants solidifiera une fois de plus les équipes des établissements scolaires et accentuera les divers partenariats qui ont à cœur la relève de demain.

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



Les RL ont commencé la tournée cette semaine, n'hésitez pas à leur poser vos questions lorsqu'ils s'arrêteront dans votre établissement. Ils peuvent répondre à toutes vos interrogations sur les REERS ou sur les actions hors REERS.

Pour consulter les calendriers des visites, rendez-vous sur notre site Internet, dans l'onglet [Mon Syndicat/Activités/Fonds de solidarité FTQ](#).

